Mr SENHADJI Nour Eddine
52 bld Jean Jaurès
93400 SAINT OUEN

Cabinet Du Maire
6, Place de la République
93400 SAINT OUEN

Saint Ouen le 18 novembre 2009

Objet : Question orale du Conseil Municipal du 23 novembre 2009
Conseil Municipal Extraordinaire

Madame le Maire,

Veuillez prendre connaissance de la question Orale que je souhaite poser lors de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2009.

Suite à la proposition que j'ai formulé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2009 et conformément au courrier que j'ai adressé aux Présidents des divers Groupes politiques ainsi qu'à vous-même le 30 septembre 2009, je réitère ma demande d'un conseil Municipal Extraordinaire sur les questions de sécurité.
En vertu de l'article L2121-9 créé par la loi 96-142-196-02-21 Jorf du 24 février 1996, le Maire est tenu de le convoquer dans un délai de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le tiers au moins des membres du Conseil Municipal en exercice.
C'est donc pourquoi je vous demande ce jour de nous donner la date de ce Conseil Municipal extraordinaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes sincères salutations.